

CONSTATS

A l'horizon 2100, les récentes études du GIEC* prévoient un réchauffement possible d'au minimum 2°C, et au maximum 5,5°C au niveau mondial. Le 5^{ème} rapport du GIEC (avril 2014) dresse les constats suivants :

- ☛ Entre 2000 et 2010, les émissions de Gaz à effets de serre (GES) ont augmenté de 2,2% par an, contre 0,4% en moyenne au cours des trente dernières années.
- ☛ Quatre scénarios possibles à l'horizon 2100 ont été dressés, qui diffèrent en fonction du volume d'émissions de GES* :
 - le plus optimiste prévoit une augmentation des températures comprise entre 0,3°C et 1,7°C, soit un réchauffement de 2°C par rapport à la période pré-industrielle ;
 - le plus pessimiste, prévoit une augmentation comprise entre 2,6 et 4,8°C, soit un réchauffement de 5,5°C par rapport à la période pré-industrielle.

La France s'est engagée à réduire de façon significative la consommation des énergies fossiles. Il est crucial de ne pas dépasser la hausse de 2°C sur le siècle à venir : les membres de la CEDD* doutent fortement de l'atteinte de cet objectif, compte tenu de la façon dont les politiques actuelles sont mises en œuvre aujourd'hui. Il s'agit de décarboner l'ensemble des activités de production et de consommation.

L'atténuation des effets du changement climatique est un enjeu premier : il s'agit de limiter les émissions de gaz à effet de serre. La consommation d'énergie devra être réduite dans les transports, l'habitat, le tertiaire et l'agriculture. Il s'agit également **d'encourager une meilleure efficacité énergétique** quel que soit le secteur et de **développer les énergies renouvelables**, notamment marines, en utilisant le fort potentiel de la nouvelle Région.

Notre adaptation est indispensable face aux conséquences du réchauffement climatique, probables et connues : pluviométrie très différente, canicules... Il va s'agir également de faire face à des épisodes météorologiques plus fréquents et violents tels que les tempêtes, la submersion marine, les inondations...

« Le temps est écoulé : si les Etats accordent encore quelque importance à l'objectif de limiter la hausse moyenne des températures mondiales à 2°C d'ici la fin du siècle, ils doivent agir dès maintenant en déployant des politiques d'une envergure sans commune mesure avec les initiatives prises jusqu'à présent. »

GIEC (mars 2014)

PROPOSITIONS CONCRETES

Chacune des trois Régions a formalisé son SRCAE*, suivi d'un PCET* conformément à la Loi Grenelle II. La Loi NOTRe* prévoit un document majeur de planification, le SRADDET*.

Prescriptif, il fixe les orientations stratégiques et les objectifs en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, de logement, d'intermodalité et de développement des transports, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, **de lutte contre le changement climatique**, de pollution de l'air, de prévention et de gestion des déchets.

Il s'agit de participer à l'atténuation des effets du changement climatique et d'anticiper notre adaptation :

→ Atténuation

- ☛ Généraliser les outils d'information et de connaissance sur l'énergie, les GES* et le climat : maintien d'un **système d'observatoire des GES*** sur le modèle de l'AREC*, de l'AIRAQ*, ou de LIMAIR*.
- ☛ Multiplier les PCET et accentuer leur rôle
- ☛ Promouvoir des politiques **d'information, de sensibilisation, de communication et d'EEDD***
- ☛ **Introduire une information spécifique dans les lycées** : faire appel au groupe d'experts mis en place en juin 2015 par les trois Régions actuelles ; la circulaire de l'Education nationale du 05/03/2015 appuie ce genre d'initiative.

*Voir glossaire

☛ **Soutenir les initiatives qui permettent une politique énergétique élaborée par territoire**, plutôt que de laisser le terrain libre aux entreprises privées

☛ **Accompagner les initiatives d'habitants, d'entreprises, de territoires à énergie positive** : maintenir un dispositif spécifique d'aide à la rénovation énergétique du bâti pour les particuliers et les collectivités locales.

→ Adaptation

☛ **Accompagner une politique de gestion de l'eau plus économe** : baisse de 20% des prélèvements d'eau d'ici 2020 dans l'agriculture comme prévu par le plan national d'adaptation au changement climatique,

☛ **Organiser avec l'Etat des conférences de l'eau** afin de coordonner les politiques mises en place

Soutenir la sélection de nouvelles espèces et variétés paysannes, variétés dites populations adaptées aux contextes pédoclimatiques, cas également des variétés potagères et des végétaux d'origine locale

☛ **Soutenir les techniques agricoles qui prennent en compte le changement climatique** sur le plan de l'atténuation et de l'adaptation, tout en respectant l'environnement.

☛ **Coordonner et mutualiser les compétences en matière d'étude et d'observation du littoral** afin d'apporter expertise, mesures et conseils : optimiser **la mise en œuvre d'actions concrètes portées par des politiques publiques**.

☛ **Introduire la culture du risque et conserver la mémoire des événements passés**

☛ **Accompagner une planification urbaine** des communes littorales

☛ **Lutter contre les organismes envahissants liés au changement climatique** en s'appuyant sur les actions réalisées par l'observatoire ORENVA* : sensibilisation des acteurs, données et cartographies en ligne, etc.

REALISATIONS

☛ Un partenariat Région Poitou-Charentes et ADEME : le plan « **Initiative Climat** » mené dès 2005 affiche un objectif chiffré de réduction des GES faisant l'objet d'évaluations régulières. De même, les CLIC (Contrats Locaux Initiatives Climat), suivis des **TEPOS** (Territoires à Energie POSitive), sont reproductibles et exemplaires.

☛ La Région Limousin : politique d'aide financière « Energie Habitat+ » pour la **rénovation énergétique pour les particuliers**

☛ Le projet « **Ad'Apto** » porté par le Conservatoire du Littoral montre et facilite l'anticipation raisonnée des évolutions des traits de côte, acceptant la mobilité de l'interface terre-mer sur des espaces naturels préservés.

☛ La **création de filières économiques de production de végétaux d'origine locale** : projet porté par Prom'Haies Poitou-Charentes, les Conservatoires d'Espaces Naturels et le Conservatoire Botanique National sud-Atlantique.

Zoom sur... le projet Ad'Apto : l'évolution des risques littoraux anticipée

L'objectif du projet est de mettre en valeur les démarches locales d'adaptation associant des sites du Conservatoire du littoral et des territoires soumis aux aléas d'érosion ou de submersion marine. Cette valorisation concerne des solutions imaginées par les acteurs des territoires littoraux favorisant une approche « souple » du trait de côte. Le projet Ad'Apto est prévu pour se dérouler de 2015 à 2017, en association avec de nombreux partenaires nationaux et locaux. Il est inscrit dans la feuille de route gouvernementale pour la transition écologique.

☛ France Nature Environnement (FNE) :

http://www.fne.asso.fr/fr/la-trame-verte-et-bleue-va-t-elle-disparaitre.html?cmp_id=33&news_id=14315

☛ Rapport du GIEC (2014) :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-5e-Rapport-du-GIEC-.html>

☛ ORENVA* : <http://www.orenva.org/>

☛ Projet Ad'Apto :

http://www.conservatoire-du-littoral.fr/include/viewFile.php?idf=6217&path=cd%2F6217_813_BDplaquette_4_pages_Adaptov1c.pdf

☛ Rapport du CESE* (2015) «Vingt ans de lutte contre le changement climatique en France » :

http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Rapports/2015/2015_12_lutte_rechauffement_climatique.pdf

*Voir glossaire

POUR ALLER PLUS LOIN